

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02073

Numéro SIREN : 418 657 763

Nom ou dénomination : ADM VALUE

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2023 sous le numéro de dépôt 34497

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ADM VALUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0032 RUE HENRI TARIEL 92131 ISSY LES MOULINEAUX		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 1 8 6 5 7 7 6 3 0 0 0 7 8		Néant <input type="checkbox"/>					
		Exercice N clos le, 31/12/2022					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	674 424	649 250	25 174
		Fonds commercial (1)	AH	AI	15 000	15 000	0
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	887 205	860 809	26 396
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	4 777 786	63 893	4 713 893
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	13 805	5 098	8 707
	TOTAL (II)		BJ	BK	6 368 221	1 594 050	4 774 171
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	21 182 014	1 199 769	19 982 245
		Autres créances (3)	BZ	CA	8 567 213	1 375 340	7 191 873
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	8 348 107		8 348 107	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	66 089		66 089	
	TOTAL (III)	CJ	CK	38 163 422	2 575 109	35 588 313	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	4 169 159	44 531 643	40 362 484	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	1 422 549	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ADM VALUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 200.....)	DA			500 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			931 786
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			50 020
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			803
	Report à nouveau	DH			1 958 599
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			14 662 764
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL			18 104 172
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			13 080
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			14 769 361
	Dettes fiscales et sociales	DY			7 108 423
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			367 446	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC			22 258 311
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			40 362 484
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			22 258 311	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	0	FE	FF	0	
		FG	63 058 926	FH	1 260 746	FI	64 319 672
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	63 058 926	FK	1 260 746	FL	64 319 672
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	3 474	
	Autres produits (1) (11)				FQ	30 458	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	64 353 604	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	54 411 432		
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	190 425		
	Salaires et traitements*			FY	1 691 168		
	Charges sociales (10)			FZ	632 560		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	74 804	
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	912 865	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	915 371		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	58 828 625		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	5 524 979		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	11 993 182		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	84 587		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	12 077 769		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	60 000		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	268		
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	60 268		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	12 017 502		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	17 542 481		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>ADM VALUE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 1 035	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 1 035	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI -1 035	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK 2 878 681	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 76 431 373	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 61 768 609	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN 14 662 764	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP
		- Crédit-bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ 11 993 182
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK 84 587
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX 3 000
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		AI 3 333
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4 13 522	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7)	joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amendes		1 035		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ADM VALUE		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
				1		2					
						3					
						4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	686 116	KE	3 308				
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ		KK	KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN	KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2		KP		KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS		KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	552 887	KW	KX	7 064		
		Matériel de transport*			KY	22 640	KZ	LA	0		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	300 028	LC	LD	8 117		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours			LH	3 532	LI	LJ	-3 532			
	Avances et acomptes			LK		LL	LM				
	TOTAL III			LN	879 088	LO	LP	11 649			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T			
Autres participations			8U	4 777 786	8V	8W	0				
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS	0				
Prêts et autres immobilisations financières			IT	13 805	IU	IV	0				
TOTAL IV			LQ	4 791 591	LR	LS	0				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	6 356 795	ØH	ØJ	14 957				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				1		3		4			
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	0	LW	689 424	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU	3 532	MM	0	MN	556 419	MO
		Matériel de transport			IV		MP	0	MQ	22 640	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS	0	MT	308 146	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	-3 532	MZ	3 532	NA		NB	
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY	0	NG	3 532	NH	887 205	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IØ		ØX	0	ØY	4 777 786	ØZ	
	Autres titres immobilisés			II		2B	0	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	0	2F	13 805	2G	
TOTAL IV			I3		NJ	0	NK	4 791 591	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	0	ØK	3 532	ØL	6 368 221	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2023
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2022

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ADM VALUE

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ADM VALUE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE	607 395	PF	41 855	PG	0	PH	649 250		
TOTAL I			RK	607 395	RM	41 855	RN	0	RO	649 250		
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	545 098	QE	8 597	QF	0	QG	553 694		
	Matériel de transport		QH	21 741	QI	500	QJ	0	QK	22 241		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	261 021	QM	23 852	QN	0	QO	284 873		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU	827 860	QV	32 948	QW	0	QX	860 809		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	1 435 255	ØP	74 804	ØQ	0	ØR	1 510 059		
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	RW	RX	RY		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	SE	SF	SG		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q0	Q1		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T0	T1	T2		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X0	X1		
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM						NO		
TOTAL III												
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise ADM VALUE		Néant <input type="checkbox"/> *				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	912 865	UF	140	
	- financières	UG	60 000	UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	13 805	UV	0	UW	13 805				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 422 549		0		1 422 549				
	Autres créances clients	UX	19 759 465		19 759 465						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	0		0						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	0		0						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	0		0					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 859 954		2 859 954					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	0		0					
		Divers	VP	0		0					
	Groupe et associés (2)	VC	5 707 065		5 707 065						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	193		193						
	Charges constatées d'avance	VS	66 089		66 089						
	TOTAUX			VT	29 829 120	VU	28 392 766	VV	1 436 354		
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	13 080		13 080						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	14 769 361		14 769 361						
Personnel et comptes rattachés		8C	620 110		620 110						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	328 003		328 003						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	503		503						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 067 153		6 067 153						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	92 655		92 655						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	288 617		288 617						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	78 829		78 829						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	22 258 311	VZ	22 258 311					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac-	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		tés auprès des associés personnes physiques						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise : ADM VALUE		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	14 662 764	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WB	0	
	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	18 539		
	WF	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WG	10 081		
	RA	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RB			
	WI	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		XX			
	WJ	1 035	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	0		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	2 878 275	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU				
	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
TOTAL I					WR	17 700 202	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A	539 658	XA	11 453 524	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	QV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	6 246 678		
		déficit (II moins I)		XJ	0		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	6 246 678		
				XO			

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ADM VALUE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ADM VALUE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-3 175 556	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	11 134 156		Dividendes	ZE	6 000 000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	7 958 600		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	1 958 600				
			TOTAL II	ZH	7 958 600						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	Sous-traitance						YT	51 773 352			
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	217 920		
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	473 672			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	55 409			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	1 891 079		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	54 411 432		
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	72 425			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	118 000		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	190 425			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	12 261 134			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	1 229 382			
DIVERS	Montant brut des salaires *						ØB	1 643 818			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP									
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	6 306 678	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0		
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	1 800		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	82050397700028				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ADM VALUE

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩	(A)	(B)	(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪		(ventilation par taux)	

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ADM VALUE Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❸
	À 19 % ou à 15 % ❹	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❺			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ADM VALUE</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ADM VALUE										Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le :01/01/2022..... et clos le :31/12/2022.....										Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>			
DECLARATION DES EFFECTIFS													
Effectifs moyens du personnel										YP	10,70		
Dont apprentis										YF	0,80		
Dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	64 319 672		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX	64 319 672		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	30 458		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM	30 458		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	54 193 512		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										OS	0		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	915 371		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ	55 108 883		
IV Valeur ajoutée produite													
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	9 241 247
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)										SA	9 241 247		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.													
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV	<input checked="" type="checkbox"/>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	64 319 672		
Effectifs au sens de la CVAE										EY	11		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)										HX	513 409 418		
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2		
Date de cessation										HR	/ / / / / /		

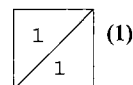
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

4 1 8 6 5 7 7 6 3 0 0 0 7 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADM VALUE

ADRESSE (voie)

0032 RUE HENRI TARIEL

CODE POSTAL

92131

VILLE

ISSY LES MOULINEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

4 100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

TESSI NS

N° SIREN (si société établie en France)

071501571

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

4 100

Adresse :

N°

14

Voie

Rue des Arts et Métiers

Code Postal

38100

Commune

Grenoble

Pays

FR

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
3

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 4 1 8 6 5 7 7 6 3 0 0 0 7 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADM VALUE

ADRESSE (voie) 0032 RUE HENRI TARIEL

CODE POSTAL 92131 VILLE ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 23

Forme juridique STE Dénomination RABAT M Value

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 51,00

Adresse : N° 15 Voie rue Sanaa Quartier Hassan

Code Postal 10000 Commune RABAT Pays MA

Forme juridique STE Dénomination ADM Call Center

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 90,00

Adresse : N° 4 Voie rue Nehru

Code Postal Commune MEKNES Pays MA

Forme juridique STE Dénomination OrienCall

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 80,00

Adresse : N° Voie BD Mohamed VI

Code Postal 60000 Commune OUJDA Pays MA

Forme juridique SRL Dénomination MTC

N° SIREN (si société établie en France) 326535267 % de détention 26,00

N° 6 Voie rue des Vignes

Adresse : Code Postal 67370 Commune OFFENHEIM Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination ADM Processing

N° SIREN (si société établie en France) 532328986 % de détention 50,00

Adresse : N° 32 Voie rue Henri Tariel

Code Postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays FR

Forme juridique SRL Dénomination ADM Value Assurances

N° SIREN (si société établie en France) 521671149 % de détention 100,00

Adresse : N° 32 Voie rue Henri Tariel

Code Postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination ADM Collecting

N° SIREN (si société établie en France) 789618584 % de détention 50,00

Adresse : N° 32 Voie rue Henri Tariel

Code Postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays FR

Forme juridique SA Dénomination Callweb

N° SIREN (si société établie en France) 517813960 % de détention 50,00

N° 22 Voie D rue du Général Leclerc

Adresse : Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays FR

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2	(1)
3	

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 4 1 8 6 5 7 7 6 3 0 0 0 7 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADM VALUE

ADRESSE (voie) 0032 RUE HENRI TARIEL

CODE POSTAL 92131 VILLE ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 23

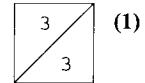
Forme juridique	STE	Dénomination	Network Online
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00
Adresse :	N° 4	Voie	Rue Kouta Quartier Hassan
	Code Postal 10000	Commune	RABAT Pays MA
Forme juridique	STE	Dénomination	Direct Value
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	25,00
Adresse :	N°	Voie	Angle rue Le Caire-rue Ghandi
	Code Postal 10000	Commune	RABAT Pays MA
Forme juridique	SRL	Dénomination	ADM Value Rabat
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	90,00
Adresse :	N°	Voie	Angle rue Le Caire-rue Ghandi
	Code Postal 10000	Commune	RABAT Pays MA
Forme juridique	SA	Dénomination	ADM Value Barcelone
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00
Adresse :	N° 5	Voie	C Tuset 5 Planta
	Code Postal 08006	Commune	BARCELONA Pays ES
Forme juridique	SRL	Dénomination	ADM Value Senegal
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	90,00
Adresse :	N° 5	Voie	Point E - Rue de Zinguinchor
	Code Postal	Commune	DAKAR Pays SN
Forme juridique	STE	Dénomination	ADM Value Gestion
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00
Adresse :	N° 4	Voie	rue Michelifen
	Code Postal 10000	Commune	RABAT Pays MA
Forme juridique	STE	Dénomination	MADA M Value
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	80,33
Adresse :	N°	Voie	Immeuble Assit Velo Rainilanga
	Code Postal	Commune	ANTANANARIVO Pays MG
Forme juridique	STE	Dénomination	ADM Value Diego
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	81,00
Adresse :	N°	Voie	Antsiranana - rue Richelieu
	Code Postal	Commune	DIEGO Pays MG

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 4 1 8 6 5 7 7 6 3 0 0 0 7 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADM VALUE

ADRESSE (voie) 0032 RUE HENRI TARIEL

CODE POSTAL 92131

VILLE

ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

23

Forme juridique	SA	Dénomination	ADM Blue	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	59,80
Adresse :	N°	Voie	Golden Business Center	Code Postal		Commune	ANTANANARIVO Pays MG
Forme juridique	SRL	Dénomination	ADM Value Alarobia	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00
Adresse :	N°	Voie	Golden Business Center	Code Postal		Commune	ANTANANARIVO Pays MG
Forme juridique	STE	Dénomination	ADM Value Afrique	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	51,00
Adresse :	N°	Voie	Amichlifeal	Code Postal		Commune	ABIDJAN Pays CI
Forme juridique	STE	Dénomination	Holdwin Invest	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	80,00
Adresse :	N°	Voie	BD Mohamed VI	Code Postal	60000	Commune	OIJDA Pays MA
Forme juridique	STE	Dénomination	CRM Online	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00
Adresse :	N°	Voie	Avenue Michlifan	Code Postal	10000	Commune	RABAT Pays MA
Forme juridique	STE	Dénomination	CRM Value	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00
Adresse :	N°	Voie	Avenue Michkifen	Code Postal	10000	Commune	RABAT Pays MA
Forme juridique	SA	Dénomination	PROFORMATION	N° SIREN (si société établie en France)	337517411	% de détention	50,01
Adresse :	N°	Voie	rue de Braque	Code Postal	75003	Commune	PARIS Pays FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont donnés dans la notice n° 2032



SAS ADM VALUE

418 657 763 RCS NANTERRE

32 rue Henri Tariel

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

SAS ADM VALUE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'associée unique,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ADM VALUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues pour la reconnaissance du chiffre d'affaires et procédé à des tests pour vérifier le correct rattachement des produits à la période concernée.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par le Président.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

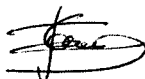
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Echirolles, le 9 juin 2023

Signé électroniquement le 09/06/2023 par
Justine Gairaud



BDO Rhône-Alpes
Représenté par Justine GAIRAUD
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

BILAN-ACTIF	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	674 424	649 250	25 174	63 721
Fonds commercial	15 000	15 000		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	689 424	664 250	25 174	63 721
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles	887 205	860 809	26 396	47 695
Immobilisations en cours				3 532
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	887 205	860 809	26 396	51 227
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	4 777 786	63 893	4 713 893	4 773 893
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 805	5 098	8 707	8 707
TOTAL immobilisations financières	4 791 591	68 991	4 722 800	4 782 600
Total Actif Immobilisé (II)	6 368 225	1 594 050	4 774 170	4 987 549
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	21 182 014	1 199 769	19 982 245	17 117 276
Autres créances	8 567 213	1 375 340	7 191 873	8 691 264
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	29 749 227	2 575 109	27 174 118	25 808 540
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	8 348 107		8 348 107	4 899 456
TOTAL Disponibilités	8 348 107		8 348 107	4 899 456
Charges constatées d'avance	66 089		66 089	71 586
Total Actif Circulant (III)	38 163 432	2 575 109	38 588 313	39 779 582
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	44 531 657	4 169 159	40 362 498	38 677 131

BILAN PASSIF

BILAN-PASSIF		31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	dont versé : 500 200	500 200	500 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		931 786	931 786
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		50 020	50 020
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	803	803
TOTAL Réserves		50 823	50 823
Report à nouveau		1 958 599	-3 175 556
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		14 662 764	11 134 156
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		18 104 172	9 441 409
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		13 080	11 925
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :		
TOTAL Dettes financières		13 080	11 925
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 769 361	16 634 397
Dettes fiscales et sociales		7 108 423	7 225 933
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		367 446	2 363 467
TOTAL Dettes d'exploitation		22 245 231	26 223 797
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES (IV)		22 245 231	26 223 723
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		40 362 403	35 677 131

Résultat de l'exercice en centimes 14 662 764,13

Total du bilan en centimes 40 362 483,62

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022			31/12/2021
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	63 058 926	1 260 746	64 319 672	65 370 383
Chiffres d'affaires nets	63 058 926	1 260 746	64 319 672	65 370 383
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 474	29 173
Autres produits			30 458	1 588
Total des produits d'exploitation (I)			64 353 604	65 401 144
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			54 411 432	55 784 781
Impôts, taxes et versements assimilés			190 425	193 356
Salaires et traitements			1 691 168	1 706 024
Charges sociales			632 560	658 643
			74 804	79 819
Dotations d'exploitation			912 865	21 011
Autres charges			915 371	618 919
Total des charges d'exploitation (II)			58 828 625	59 062 553
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			5 524 979	6 338 591
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			11 993 182	7 428 999
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			84 587	70 231
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			12 077 769	7 499 230
Dotations financières aux amortissements et provisions			60 000	1 115
Intérêts et charges assimilées			268	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			60 268	1 115
RÉSULTAT FINANCIER			12 017 502	7 498 115
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			17 542 481	13 836 706

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 945
Produits exceptionnels sur opérations en capital		25 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)		29 945
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 035	3 407
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		9 413
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 035	12 820
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 035	17 125
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	2 878 681	2 719 676
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	76 431 373	72 930 319
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	61 768 608	61 796 163
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	14 662 764	11 134 156

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement comptable de l'ANC 2016-07.

La société ADM VALUE fait partie d'un groupe consolidé dont la société PIXEL HOLDING 2 SAS est la société mère.

Le siège de la société ADM VALUE est situé au 32 RUE HENRI TARIEL 92131 ISSY LES MOULINEAUX.
Son Siret est le 41865776300078.

La société ADM VALUE est entrée dans le champ d'application de l'intégration fiscale depuis le 01/01/2022. Une convention a été signée avec la société mère PIXEL HOLDING 2.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Le fonds commercial est amorti sur une durée de 10 ans en mode linéaire.

Par ailleurs, il fait l'objet d'une comparaison avec leur valeur vénale afin d'apprécier s'il convient de constater une dépréciation en fin d'exercice.

La société n'ayant pas identifié d'immobilisations décomposables, elle a fait le choix de maintenir le calcul de l'amortissement selon la durée d'usage.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations	Durée	Mode
Immobilisations incorporelles	2 à 10 ans	L
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 7 ans	L
Installations générales agencements, aménagements	5 à 10 ans	L
Matériel de transport	3 à 5 ans	L
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	L
Mobilier	3 à 10 ans	L

Aucun amortissement dérogatoire n'est pratiqué.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Non applicable

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPERATIONS EN DEVICES

Non applicable

DISPONIBILITES

Il s'agit des sommes liquides déposées en banque et des soldes de caisse au 31/12/2022.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des factures diverses relatives à l'activité normale de l'exploitation.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent à des factures diverses relatives à l'activité normale de l'exploitation.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Chaque risque ou charge fait l'objet d'une analyse au cas par cas.

DETTES FOURNISSEURS ET DETTES FISCALES ET SOCIALES

L'ensemble de ces dettes est lié à l'exploitation. Elles sont acquittées aux échéances normales.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

La société n'a pris aucun engagement significatif en matière de pension, complémentaire de retraite et indemnités vis à vis des salariés auprès d'organismes extérieurs.

ENGAGEMENT RECU

Non applicable

ENGAGEMENT DONNE

Non applicable

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement notable de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS SIGNIFICATIFS

Incidences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

Au cours de l'année 2020, la communauté internationale a été confrontée à une situation pandémique sans précédent dont l'évolution et la durée restent incertaines.

Dès le début de l'épidémie, au cours du mois de mars 2020, la société a rapidement pris des mesures, afin d'assurer la continuité de ses opérations et la qualité de ses services, dans le respect des règles sanitaires préconisées par les autorités.

La société a ainsi mis en place des mesures visant à protéger la santé de tous ses collaborateurs et à freiner la propagation du virus.

Ce plan d'action a notamment permis:

- d'assurer la sécurité de ses employés et de ses clients en élaborant un protocole de sécurité et en mettant en place des mesures de télétravail.
- de sécuriser la trésorerie en demandant des reports d'échéance de charges fiscales et sociales lorsque cela a été possible.

- de réduire les coûts en préservant l'emploi et la relation Clients-Fournisseurs en mettant en place du chômage partiel dont l'indemnité perçue est de xx k€.

L'ensemble des mesures prises par la société a permis de limiter les impacts de la crise, impacts qui restent néanmoins significatifs.

La société a enregistré une baisse d'activité durant la période du premier confinement liée à la crise sanitaire, essentiellement sur le deuxième trimestre 2020 et l'activité au deuxième semestre est revenue au niveau attendu malgré un contexte pandémique pesant.

AUTRES INFORMATIONS

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

IMMOBILISATIONS

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice		Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		686 116		3 308
	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Installations générales, agencements, aménagements divers		552 887		7 064
	Autres immobilisations corporelles				
	Matériel de transport		22 640		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		300 028		8 117
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours		3 532		-3 532
	Avances et acomptes				
	TOTAL (III)		979 695		11 649
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		4 777 786		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		13 805		
	TOTAL (IV)		4 791 591		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		5 771 286		14 697
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
		Virement	Cession		
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			689 424	
	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	3 532		556 419	
	Autres immobilisations corporelles				
	Matériel de transport			22 640	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			308 146	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours	-3 532	3 532		
	Avances et acomptes				
	TOTAL (III)		3 532	947 205	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			4 777 786	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières			13 805	
	TOTAL (IV)			4 791 591	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		3 532	9 568 277	

AMORTISSEMENTS

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		01/01/2020	Augment.	Diminutions	31/12/2022		
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		607 395	41 855		649 250		
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements							
Installations techniques, matériels et outillages							
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	545 098	8 597		553 694		
	Matériel de transport	21 741	500		22 241		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	261 021	23 852		284 873		
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		827 860	32 946		860 806		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		1 435 250	74 801		1 510 051		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			31/12/2022
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							
Cadre C		01/01/2020	Augment.	Diminutions	31/12/2022		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

PROVISIONS

Nature des provisions	01/01/2020	Dotations	Reprises	31/12/2022
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige				
Frais de développement				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)				
Provisions sur immos incorporelles	15 000			15 000
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	3 893	60 000		63 893
Provisions sur autres immos financières	5 098			5 098
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	1 165 687	34 222	140	1 199 769
Autres provisions pour dépréciations	496 697	878 643		1 375 340
TOTAL (III)	1 660 275	912 865	140	2 559 100
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 660 275	912 865	140	2 559 100
Dont dotations et reprises d'exploitation		912 865	140	
Dont dotations et reprises financières		60 000		
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

CREANCES ET DETTES

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations						
Prêts						
Autres immos financières			13 805		13 805	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			13 805		13 805	
Clients douteux ou litigieux			1 422 549		1 422 549	
Autres créances clients			19 759 465	19 759 465		
Créances représentatives de titres prêtés						
Personnel et comptes rattachés						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux						
Impôts sur les bénéfiques						
Taxe sur la valeur ajoutée			2 859 954	2 859 954		
Etat et autres collectivités						
Autres impôts						
Etat - divers						
Groupes et associés			5 707 065	5 707 065		
Débiteurs divers			193	193		
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			29 749 227	28 328 078	1 422 549	
Charges constatées d'avance			66 089	66 089		
TOTAL DES CREANCES			29 829 120	28 392 795	1 422 549	
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B		Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine			13 080	13 080		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers						
Fournisseurs et comptes rattachés			14 769 361	14 769 361		
Personnel et comptes rattachés			620 110	620 110		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			328 003	328 003		
Impôts sur les bénéfiques			503	503		
Etat et autres collectivités publiques			6 067 153	6 067 153		
Obligations cautionnées						
Autres impôts			92 655	92 655		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupes et associés			288 617	288 617		
Autres dettes			78 829	78 829		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance						
TOTAL DES DETTES			22 288 311	22 288 311		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice						

DETAILS DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Maintenance informatique - Service administratif	8 284	0	0
Téléphonie - Internet	7 719	0	0
Assurances	1 391	0	0
Location	10 764	0	0
Salon	30 895	0	0
Redevance de logiciel	4 565	0	0
Maintenance informatique - Production	2 471	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
TOTAL	66 089	0	0

Produits constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
TOTAL	0	0	0

TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	66 089	0	0
--	---------------	----------	----------

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
FAE Clients	312 000 0 0 0 0
TOTAL	312 000

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
FNP Fournisseur	299 894
RFA clients	77 595
Intérêts courus	13 080
TVA à Décaisser	964 575
Dettes sociales à payer	974 259
	0
	0
	0
	0
	0
	0
TOTAL	2 329 403

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021	Variation %
Production vendue de services	63 058 926	1 260 746	64 319 672	65 370 383	-2%
Ventes de marchandises					
TOTAL	63 058 926	1 260 746	64 319 672	65 370 383	-2%

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
TOTAL	1 005	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Amendes		
TOTAL		

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Répartition de l'impôt	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	17 542 481	2 879 026	14 663 454
Résultat exceptionnel court-terme	-1 035	-345	-690
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
RESULTAT COMPTABLE	17 541 446	2 878 681	14 662 764

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
NEANT		
TOTAL		

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
NEANT		
TOTAL		

Fiscalité différée

<i>Libellé</i>	31/12/2022	31/12/2021
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Actif	0	0
Autres charges déduites d'avance	66 508	
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	66 508	0
Total passif d'impôt futur	17 176	0
Bases d'allègement de la dette future d'impôt		
Amortissements du fonds de commerce		
Pertes potentielles sur contrat à long terme		
Provisions pour retraites et obligations similaires	0	0
Autres risques et charges provisionnés		
Charges à payer		
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Passif	0	0
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		0
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	0	0
Total actif d'impôt futur	0	0
Situation nette	17 176	0

(1) Taux d'impôt :

25,83%

28,92%

Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :

25,00%

28,00%

Contribution sociale sur l'impôt :

3,30%

3,30%

Contribution exceptionnelle sur l'impôt :

0,00%

0,00%

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE					0
AMORTISSEMENTS					
<i>Cumul exercices antérieurs</i>					0
<i>Exercice en cours</i>					0
Total	0	0	0	0	0
REDEVANCES PAYEES					
<i>Cumul exercices antérieurs</i>					0
<i>Exercice en cours</i>					0
Total	0	0	0	0	0
REDEVANCES A PAYER					
<i>A 1 an au +</i>					0
<i>A + 1 an et - 5ans</i>					0
<i>A + 5 ans</i>					0
Total	0	0	0	0	0
Valeur résiduelle					
<i>Montant pris en charges ds l'exercice</i>					

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

Engagements pris en matière de retraite	Comptabilisé	Non comptabilisé*
<i>*Conformément à l'article 123-13 alinéa 3 du Code du commerce</i>		
TOTAL	0	0

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Rubriques	Montant garanti	Nature de la sûreté consentie
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes financières divers (capital restant dû)		
TOTAL	0	

EFFECTIF ETP MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	8,58	
Assimilés cadres		
Employés	1,40	
TOTAL	10	0

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

Engagements pris en matière de retraite	Comptabilisé	Non comptabilisé*
Indemnités de fin de carrière		339 959
<i>*Conformément à l'article 123-13 alinéa 3 du Code du commerce</i>		
TOTAL	0	339 959

Engagements pris en matière de retraite	Hypothèses au 31/12/2022		Hypothèses au 31/12/2021	
	Cadre	Non-cadre	Cadre	Non-cadre
Modalité de départ à la retraite	Départ volontaire		Idem	
Age de départ en retraite (par défaut)	63 ans	62 ans	Idem	
Paramètres IFC				
Modalité de départ à la retraite	Cf. annexe VI.B		Idem	
Age de départ en retraite (par défaut)	Cf annexe VI.C		Idem	
Application méthode IFRIC ?	OUI		Idem	
Paramètres MDT				
Attribution des droits	Cf annexe VI.D		Idem	
Taux de revalorisation des gratifications (inflation comprise)	Basé sur l'évolution des salaires		Idem	
Taux de charges patronales	0,00%		Idem	
Hypothèses actuarielles				
Taux annuel d'actualisation financière (inflation comprise)	1%		0,35%	
Augmentation annuelle des salaires (inflation comprise)	2,63%	2%	2,56%	2%
Taux de rotation du personnel	Cf annexe VI.A		Idem	
Tables de survie	Hommes	INSEE 2015-2017 Hommes	Tables de génération 05 Hommes	
	Femmes	INSEE 2015-2017 Femmes	Tables de génération 05 Femmes	

Les indemnités ont été calculées par un actuairé qualifié utilisant une méthode actuarielle. Il est considéré que les départs se font à l'initiative de l'employé.

La recommandation ANC 2013-02 a été amendée en 2021 pour y introduire un nouveau choix de méthode de répartition des droits à prestation pour les régimes de retraite visés par la décision de l'IFRS IC.

La nouvelle méthode conduit à étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services comptes pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédent l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Le calcul au 31 décembre 2021 de l'engagement de retraite a tenu compte de cette nouvelle méthode.

Ces indemnités ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux.

Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

Etabli en EUR					
Nature des indications	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en EUR)	500 200	500 200	500 200	500 200	500 200
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	4 100	4 100	4 100	4 100	4 100
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
d-1) par conversion d'obligations					
d-2) par exercice de droits de souscription					
II. Résultat de l'exercice (en EUR)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	29 322 590	37 968 117	53 037 601	65 370 383	64 319 672
b) Résultat avant impôts et charges calculées	5 872 379	8 370 135	8 781 939	13 954 661	18 588 974
c) Impôt sur les bénéfices	1 394 118	1 955 459	1 705 560	2 719 676	2 878 681
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Dotations aux amortissements et provisions	336 569	-3 225	477 347	100 829	1 047 528
f) Résultat après impôts et charges calculées	4 141 692	6 417 901	6 599 031	11 134 156	14 662 764
g) Résultat distribué au titre de l'exercice	300 000	10 000 000	6 000 000	6 000 000	
III. Résultat par action (en EUR)					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées	1 092	1 565	1 726	2 740	3 832
b) Résultat après impôts et charges calculées	1 010	1 565	1 610	2 716	3 576
c) Dividende ordinaire net attribué à chaque action	73	2 439	1 463	1 463	
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés	10	9	10	10	11
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	856 952	1 016 320	1 406 434	1 706 024	1 691 168
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites...) (EUR)	329 676	374 938	543 599	658 643	632 560

ADM VALUE

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 200 euros
Siège Social : 32 rue Henri Tariel – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
418 657 763 R.C.S NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Le soussigné, Monsieur Claude BRIQUE, agissant en sa qualité de Président non-actionnaire de la Société ADM VALUE a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé.

Il vous sera ensuite donné lecture du rapport du commissaire aux comptes.

MARCHE DE LA SOCIETE

- Activité de la société et faits marquants de l'exercice

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice considéré, nous soulignerons tout d'abord que :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 64 319 672 euros contre 65 370 383 euros au titre de l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation est de 5 524 979 euros contre 6 338 591 euros au titre de l'exercice précédent.
- Le résultat courant avant impôts est de 17 542 481 euros contre 13 836 706 euros au titre de l'exercice précédent.
- L'exercice se traduit par un bénéfice de **14 662 764 euros** contre **11 134 156 euros** au titre de l'exercice précédent.

La crise internationale et en particulier la crise de l'énergie a freiné la croissance de notre activité en 2022. Le taux de marge est resté malgré tout élevé et la souplesse de notre organisation et de celles de nos filiales a permis une adaptation appropriée à ce contexte et la production d'un résultat financier permettant une croissance du résultat net.

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

En dehors de la crise mondiale et du conflit russo-ukrainien qui perdure et qui a affecté l'économie globale, et bien que le niveau de notre activité soit plus que stabilisé, de nouvelles dispositions législatives telle que la Loi Naegelen 2023 tend à affecter une partie de notre activité de flux sortants.

Pour rappel, le 9 mai 2022, dans le cadre de la mise en place d'une ligne de crédit additionnelle et conformément aux termes et au titre de la Convention de Crédits en date du 26 février 2019, TESSI SA a octroyé un nantissement de second rang sur les comptes-titres qu'elle détient dans les livres de notre Société.

- Evolution prévisible et perspective d'avenir

Eu égard aux observations précédentes, nous devons rester très prudents sur l'évolution du niveau de notre activité en 2023.

PRISES DE PARTICIPATION REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE DANS DES FILIALES OU AU SEIN D'AUTRES SOCIETES

Néant.

INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT : ARTICLE L.233-13 DU CODE DE COMMERCE

Au sens de l'article L.233-13 du code de commerce, nous vous rappelons que notre Société est contrôlée à hauteur de 100% de son capital social, par la Société TESSI SA, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, ayant son siège social sis GRENOBLE (38000), 14 rue des Arts et Métiers et immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 071 501 571.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan, des informations relatives à notre participation et aux résultats des filiales de notre société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

Raison sociale	Quote-part du capital	Résultat au 31/12/2022
LA SEQUANAISE	Directement 0,1 % Indirectement	13 984 €
ADM VALUE ASSURANCES	100 %	2 737 924 €
ADM PROCESSING	50 %	111 584 €
ADM COLLECTING	50 %	24 586 €
CALLWEB	50%	9 188 €
PROFORMATION	50,01%	877 910 €
EUROFORM	Indirectement	240 315 €

TELEFORMATION	Indirectement	73 861 €
ADM VALUE BARCELONE	100 %	(518 423)
ADM VALUE SENEGAL	90 %	22 488 459 FCFA
HOLDWIN INVEST	80 %	(206 798) DH
ORIEN CALL	Directement 33,33 % Et indirectement	1 316 497 DH
CRM VALUE	100 %	13 421 905 DH
CRM ON LINE	100 %	497 307 DH
ADM CALL CENTER	90 %	5 048 151 DH
NETWORK ON LINE	100 %	(2 054 108) DH
ADM VALUE RABAT	90 %	17 465 275 DH
RABAT M VALUE	51 %	(30 915) DH
DIRECT VALUE	Directement : 25 % Et indirectement	64 063 DH
ADM VALUE GESTION	100%	161 936 DH

MARKETING DIRECT CENTER	Indirectement	(8 635) DH
CRM VALUE TECHNOLOGY	Indirectement	(6 897) DH
PHONELINE SERVICES	Indirectement	246 735 DH
ID SWISS CALL	Indirectement	13 992 DH
PHONYTEL	Indirectement	411 269 DH
MADA M VALUE	80,33 %	8 485 651 702 MGA
ADM VALUE DIEGO	81 %	3 078 942 103 MGA
ADM VALUE ALAROBIA	100 %	8 015 908 476 MGA
ADM BLUE	60 %	13 513 854 891,56 MGA

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS : ARTICLE L.225-211 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

VALEUR MOBILIERE DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCE

Néant.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Néant.



POLITIQUE SOCIALE

L'effectif moyen est de **11** personnes au cours de l'exercice 2022. La masse salariale de l'exercice 2022 s'est élevée à **1 691 168,42 euros**.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver la somme de 18 539 euros et le montant de l'impôt correspondant aux dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal visées par l'article 39-4 du même code.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, soit **14 662 764,13 euros** de la manière suivante :

Bénéfice distribuable de :	14 662 764,13 euros
Report à nouveau N-1 :	1 958 599,25 euros
Dividendes : (dont acompte sur dividendes de 6 000 000 euros déjà versés au 27 mars 2023)	12 000 000,00 euros
Report à nouveau N :	4 621 363,38 euros
Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à	2 926,83 euros

Le dividende sera mis en paiement le 15 juin 2023.

DIVIDENDES MIS EN DISTRIBUTION AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Actionnaire Unique rappelle que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Abattement fiscal pour les personnes physiques
31/12/2019	1 463,41 €	40%
31/12/2020	1 219,51 €	40%
31/12/2021	2 926,83 €	40%

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Néant.

MONTANT DES PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE AU SENS DE L'ARTICLE L511-6, 3 BIS ALINEA 2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER ET ARTICLE R.511-2-1-1 ET R 511-2-1-2 ISSUS DU DECRET 2016-501 DU 22 AVRIL 2016

Néant



INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS MENTIONNEES A L'ARTICLE D.441-4 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux articles L.441-6-1 et D. 441-4 du Code du Commerce dans sa rédaction issue du décret n°2015-1553 du 27 novembre 2015, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2022, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients sont les suivantes :

ADM Value 2022	Factures reçues non réglées à la clôture dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la clôture dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et +	Total des 1j et +	0 jour	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et +	Total des 1j et +
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	174						473					
Montant total des factures concernées TTC	8514	151	3694	2346	4720	14425	6759	361	4352	1808	6167	19447
Pourcentage du montant des achats TTC	6,46%	0,28%	6,79%	4,31%	8,67%	26,51%						
Pourcentage du montant des ventes TTC							9%	0%	6%	2%	8%	25%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						54					
Montant total des factures exclues TTC	0						1 423					
(C) Délais de paiement de référence												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

PRESENTATION DES COMPTES

Nous vous présentons les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

**

Il va maintenant vous être donné lecture du rapport du Commissaire aux comptes.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes explications et précisions complémentaires que vous jugerez utiles.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, consentir quitus au dirigeant et approuver le texte des décisions qui va vous être soumis.

Fait à Issy-Les-Moulineaux
Le 9 juin 2023

Le Président



ADM VALUE

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 200 euros
Siège Social : 32 rue Henri Tariel – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
418 657 763 R.C.S NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE **DU 12 JUIN 2023**

**L'an deux mille vingt-trois,
Le douze juin,
A 10 heures,**

Au siège social de la société TESSI SA sis à GRENOBLE (38000) – 14 rue des Arts et Métiers.

La société TESSI, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège social est à GRENOBLE (38000) – 14 rue des Arts et Métiers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 071 501 571 et représentée par Monsieur Olivier JOLLAND en sa qualité de Directeur Général,

Propriétaire de la totalité des 4100 actions émises par la Société,

Actionnaire Unique de la Société ADM VALUE.

Après avoir constaté que :

- La société BDO RHONE ALPES, représentée par Madame Justine GAIRAUD, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec avis de réception en date du 31 mai 2023, est absente.
- Monsieur Claude BRIQUE, Président de la société est présent.

Rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de la Présidence sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Déclaration sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes et conventions,
- Quitus aux dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Et a par conséquent pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Actionnaire Unique, après avoir entendu la lecture des rapports de la Présidence et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de **14 662 764,13 euros**.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Actionnaire unique donne en conséquence aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Actionnaire Unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 18 539 euros.

Cette décision est adoptée par l'Actionnaire Unique.



DEUXIEME DECISION

L'Actionnaire Unique constate qu'aucune convention nouvelle relevant de l'article L.227-10 du code de commerce, n'a été conclue au titre de l'exercice considéré.

Cette décision est adoptée par l'Actionnaire Unique.

TROISIEME DECISION

L'Actionnaire Unique, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, d'un montant de **14 662 764,13 euros** de la manière suivante :

Bénéfice distribuable de :	14 662 764,13 euros
Report à nouveau N-1 :	1 958 599,25 euros
Dividendes : (dont acompte sur dividendes de 6 000 000 euros déjà versés au 27 mars 2023)	12 000 000,00 euros
Report à nouveau N :	4 621 363,38 euros
Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à	2 926,83 euros

Le dividende sera mis en paiement le 15 juin 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Actionnaire Unique rappelle que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Abattement fiscal pour les personnes physiques
31/12/2019	1 463,41 €	40%
31/12/2020	1 219,51 €	40%
31/12/2021	2 926,83 €	40%

Cette décision est adoptée par l'Actionnaire Unique.

QUATRIEME DECISION

L'Actionnaire Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'Actionnaire Unique.

**

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique, le Président de la Société, et consigné dans le registre de ses décisions.

TESSI SA

Représentée par Monsieur Olivier JOLLAND



Claude BRIQUÉ



Président de la société ADM VALUE



ADM VALUE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 200 euros
Siège Social : 32 rue Henri Tariel – 92 130 ISSY LES MOULINEAUX
418 657 763 R.C.S NANTERRE

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE**DU 12 JUIN 2023**FEUILLE DE PRESENCE

Nom, Prénom / Dénomination sociale, Adresse	Nbre d'actions	Signatures
TESSI SA 14 rue des Arts et Métiers 38000 GRENOBLE	4100	
TOTAL	4100	
Président Claude BRIQUE		
Commissaire aux Comptes titulaire BDO Rhône Alpes, représenté par Justine GAIRAUD		Absent